

À Montpellier, le 27 mai 2021

L'EPF d'Occitanie accélère sa dynamique d'intervention en faveur du renouvellement urbain et de la revitalisation des centres-villes

Le Conseil d'Administration de l'EPF, réuni sous la présidence de Christian Dupraz, conseiller régional et en présence de Monsieur Étienne Guyot, préfet de Région, approuve de nouvelles dispositions visant à stimuler la production de logements, le recyclage des friches et les opérations en renouvellement urbain et de revitalisation des centres-villes.



© EPF d'Occitanie

Le Conseil d'administration a entériné lors de cette séance du 27 mai plusieurs dispositions de nature à contribuer à la production de logements et à favoriser la revitalisation des centres-villes et le recyclage urbain :

- **Augmentation du budget d'intervention de 3,5 M€**

Pour intégrer de nouvelles opérations de portage foncier amenant l'objectif d'investissement foncier à près de 60 M€.

- **Renforcement de la décote foncière pour les programmes de logements sociaux dans le cadre d'opérations d'aménagement**

Cette mesure doit permettre de compenser une partie des déficits d'aménagement liés à des travaux de dépollution, désamiantage générant des surcoûts. Une enveloppe de 2 M€ de minoration a été votée dans le cadre du budget initial.

- **Renforcement de l'intervention sur les friches dans le cadre du dispositif Fonds Friches du plan de relance du gouvernement**

L'établissement intervient sur une vingtaine de collectivités sur les 84 ayant déposé un dossier de candidature.

Ce conseil d'administration a également été l'occasion de :

- **Affirmer l'intérêt d'une coopération renforcée de l'EPF avec la Foncière artisanat commerce FoCCAL du Conseil Régional** afin d'accélérer le traitement des rez-de-chaussée commerciaux et redynamiser les centres-villes en difficulté ;
- **Présenter les enjeux d'intervention sur le traitement des copropriétés dégradées** à l'échelle régionale dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés ;
- **Dresser un bilan des interventions dans le cadre des dispositifs Petites Villes de Demain, Bourg centre Occitanie et Action Cœur de Ville** qui représentent en cumulé près de 300 conventions et 477,5 M€ d'engagements financier sur le volet foncier :
 - Petites Villes de Demain (PVD) :
 - 98 conventions foncières sur 60 communes PVD
 - 145 M€ d'engagement financier dont 130 M€ sur l'axe habitat
 - 4 500 logements potentiels
 - Bourg centre Occitanie (BCO)
 - 178 conventions foncières sur 125 communes BCO
 - 290,5 M€ d'engagement financier
 - 4 220 logements potentiels
 - Action Cœur de Ville (ACV) :
 - 18 conventions ACV
 - 27 conventions foncières sur les périmètres ACV
 - 42 M€ d'engagement financier
 - 1 300 logements potentiels

À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Castres, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.



L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière significative en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité de la région et de ses territoires
- Agir sur la prévention des risques et la préservation de l'environnement

CONTACT PRESSE

EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN – Responsable de la communication, des relations publiques et presse
esra.gueuvin@epf-occitanie.fr · www.epf-occitanie.fr ·  @EPF_Occitanie  EPF d'Occitanie
04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70